

Forum Culturel en Cœur d'Hérault

Présence de la culture en milieu rural

Vendredi 30 mai 2008

Prieuré St Michel de Grandmont - Soumont



SYNTHÈSE



Le Pays Cœur d'Hérault, en partenariat avec Réseau en scène Languedoc-Roussillon et l'association Les Tas d'Urgence, a eu le plaisir d'organiser la deuxième édition du Forum culturel en Cœur d'Hérault le vendredi 30 mai dernier.

Près de 180 personnes se sont retrouvées au Prieuré St Michel de Grandmont, magnifique lieu patrimonial du Cœur d'Hérault, pour partager ce temps d'échanges autour de la problématique « Présence de la culture en milieu rural ». Je tiens à vous remercier d'être venus si nombreux.

Mes remerciements vont également à nos partenaires dans l'organisation de ce Forum, Réseau en scène Languedoc-Roussillon et l'association Les Tas d'Urgence, ainsi qu'aux partenaires publics et privés qui ont soutenu cette action. Je me félicite d'ailleurs de la présence des financeurs publics (Région Languedoc-Roussillon, Conseil Général de l'Hérault, DRAC Languedoc-Roussillon) et des élus locaux, signe de leur intérêt pour la culture en milieu rural et pour les actions que nous menons.

Le Pays Cœur d'Hérault, qui couvre un territoire de 77 communes jouxtant Montpellier et le Biterrois, a développé un projet pour apporter de la cohérence et accompagner les collectivités. La culture y est tout de suite apparue comme un élément majeur et transversal car elle fait partie de notre façon de vivre, de notre identité et de notre patrimoine : elle est facteur de développement économique, mais surtout d'épanouissement individuel et de lien social. C'est un élément de notre stratégie retranscrit dans la charte de Pays.

Notre territoire rural revendique l'accès à une culture de qualité pour tous. Il faut pour cela des équipements publics, mais aussi de l'action culturelle, de la diffusion et un soutien à la création. Depuis quelques années, ce pays connaît en effet de profonds bouleversements sociologiques et on assiste aujourd'hui à de nouveaux besoins et à un foisonnement d'initiatives culturelles.

Cette richesse est pourtant encore à qualifier et à structurer. Une mission de développement culturel et patrimonial a ainsi été créée au sein du Pays, avec pour objectif principal d'élaborer un Schéma directeur de développement culturel qui permettra de structurer et de coordonner les actions, ainsi que d'envisager la création d'un Pays d'Art et d'Histoire. L'Agenda Culturel du Pays, paru en 2006 et sorti début juillet sous son 10^{ème} numéro, permet d'ailleurs déjà de valoriser la vie culturelle intense que connaît ce territoire...

... un territoire avec un cœur qui bat, avec un développement qui lui est propre, et qui vise à un épanouissement de la femme et de l'homme.

*Louis VILLARET,
Président du Pays Cœur d'Hérault*



Pour dresser en quelques lignes un bilan du Forum Culturel 2008 du Pays Cœur d'Hérault, il nous semble opportun de revenir sur les raisons qui ont poussé à notre participation. Comme beaucoup d'associations/d'acteurs, la question de la pérennité de nos actions, de nos projets, est posée et se pose encore, notamment avec la possibilité d'avoir, ou non, un animateur permanent. Ce questionnement ne nous est pas propre et dépasse largement le cadre du monde rural. Il tient à la fois aux volontés politiques locales qu'aux collectivités territoriales et, évidemment, au savoir-faire propre des membres de l'équipe. Simplement, il se pose avec plus d'acuité sur ces territoires que dans des zones urbaines où l'offre culturelle est largement présente et existe de manière professionnelle et durable.

Si la/les réponse(s) ne pouvait/aient se trouver à Soumont, c'est ce type d'interrogation qui nous y a mené. Pourtant, nous osons penser qu'en contribuant au forum tant au niveau de la formulation préalable du contenu, ensuite sur le choix des intervenants et l'organisation générale, nous avons donné à voir une part plus théorique de ce qu'est Les Tas d'Urgence, de ce qui nous meut depuis plus cinq ans, de l'intérêt et du pourquoi de nos projets.

La meilleure des traces de notre présence se situe dans le lien qui s'est opéré entre le Pays Cœur d'Hérault, les Tas d'Urgence et Réseau en scène Languedoc Roussillon. C'est notre association qui a joué les « marieurs », en mettant en présence des acteurs qui n'auraient sans doute pas travaillé ensemble. Au final, cet attelage singulier a existé autour d'un partenariat assez souple dans son fonctionnement tout au long de l'opération et jusqu'à sa mise en oeuvre concrète.

Au final, nous n'avons qu'à nous féliciter d'avoir pu réaliser ce projet qui a permis, avec d'autres dynamiques, d'être plus soutenus cette année, permettant d'entrevoir une autre issue à notre association, à nos projets.

*Mathieu DARDE,
Administrateur de Les Tas d'Urgence*



- **DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES :
OBJECTIFS PARTAGÉS**
D'après la conférence introductive de Laurent Mazurier..... p. 4
- **TABLE RONDE**
Outils et acteurs institutionnels p.9
- **DÉBAT**
Qu'est-ce qu'un spectateur en milieu rural ? p. 11
- **ATELIERS TECHNIQUES ET OPÉRATIONNELS**
Atelier 1 « Formation »p. 12
Atelier 2 « Autour de son œuvre, mettre en place les outils de sa médiation » p.12
Atelier 3 « Juridique »p. 13
Atelier 4 « partenariats publics et privés » p.14
- **CONTACTS**p.16
- **REMERCIEMENTS**p.17



DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : OBJECTIFS PARTAGÉS

d'après la conférence introductive de Laurent Mazurier



S'agissant d'interroger la présence de la culture en milieu rural, il a semblé essentiel de définir le préalable au champ du propos. Le partenariat original entre le Pays Cœur d'Hérault, Réseau en scène Languedoc-Roussillon et l'association Les Tas d'Urgence nécessitait d'éclaircir ces notions de culture et de ruralité ; des notions qui prêtent parfois à interprétation selon l'endroit où l'on se situe. Puisque l'objectif de cette rencontre était de tisser du lien entre différents facilitateurs de la présence culturelle en milieu rural, il était important de définir au préalable un langage commun. D'autant que les attentes des acteurs sont plurielles, selon le rôle de chacun dans la chaîne d'intervention. Depuis l'artiste, jusqu'à l' élu, en passant par les techniciens, administrateurs ou médiateurs, le projet commun de développement culturel fait écho à des objectifs parfois divergents mais souvent conciliables - et qui ne peuvent perdre de vue le rapport aux publics. C'est la raison pour laquelle, ce travail introductif, commandé à Laurent Mazurier, consultant associé du cabinet Objectif Patrimoine, avait pour vocation d'interroger les synergies existantes entre les acteurs du développement culturel, afin de mieux analyser ce qui pouvait les réunir : la volonté de proposer aux publics en milieu rural une offre culturelle de qualité.

LES NOTIONS DE CULTURE ET DE RURALITÉ

Le travail de définition de Laurent Mazurier ne prétend pas à l'exhaustivité. Il permet de comprendre la diversité des approches tant en matière de culture, qu'en matière de ruralité.

La notion de milieu rural

Le milieu rural est le plus souvent défini non pas comme entité propre mais en opposition aux unités urbaines. Quand la notion d'unité urbaine évolue, la définition du milieu rural s'en fait

donc l'écho. Elle s'est ainsi complexifiée en même temps que le rapport à l'habitat en zone urbaine.

Depuis quelques années, la dynamique du territoire (ce que les habitants en font) est venue intégrer ce travail de définition... En 2003, la D.A.T.A.R. (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale), dans son étude prospective « quelle France rurale pour 2020 ? » distinguait trois ruralités :

- les campagnes des villes situées en zones périurbaines,
- les campagnes rurales dites isolées, où l'activité, principalement agricole, est en déclin,
- les nouvelles campagnes qui ne se développent pas sur un modèle de développement urbain mais selon une dynamique propre.

Cette dynamique de territoire est ainsi fondamentale au moment d'aborder le fait culturel, la sociologie devient alors un outil du diagnostic qui permet de mieux connaître les populations qui le fondent. Laurent Mazurier choisit de citer le Pays Vidourle-Camargue, sur lequel on retrouve :

- des habitants « historiques », familles installées depuis plusieurs générations,
- des habitants issus de l'immigration,
- des personnes venues s'installer par choix, généralement au moment de la retraite, en provenance de villes,
- des personnes venues s'installer par nécessité, ne pouvant accéder à la propriété qu'en s'éloignant de la ville,
- des personnes venant ponctuellement, mais régulièrement, dans le cadre de leurs temps libres (résidences secondaires),
- et des personnes venant ponctuellement, très irrégulièrement dans le cadre de leurs vacances.

Toutes ces populations portent leur propre définition (et donc leurs propres attentes) du milieu rural, qui va d'un espace à vivre au quotidien à la vision « carte postale » d'un lieu de vacances et de villégiature. Ces publics potentiels, historiques ou nouveaux, possèdent leurs propres référents culturels, des habitus, constituant une hétérogénéité des attentes ou des pratiques.

Gardons à l'esprit quand nous abordons la problématique du développement culturel en milieu rural :

- un « socle » d'habitants issu de l'économie rurale traditionnelle qui constitue une population ancrée dans ses racines (ce qui ne veut

pas dire qu'elle est figée), mais qui évolue aussi vite que les urbains dans ses manières de consommer, de se déplacer, et donc d'appréhender la culture.

- La présence d'une culture spécifique, vernaculaire, souvent menacée mais maintenue par des traditions, des rites spécifiques, des récits...
- Un rapport original à l'espace, en tant qu'espace de peuplement éclaté, compensé par des habitudes de mobilité, qui interroge de manière spécifique la notion de seuil de population. En matière d'équipement culturel, cela fait écho à des impératifs de regroupement de territoires (communes, communautés de communes, pays...).
- De profondes mutations des populations : phénomène engagé depuis plusieurs décennies, avec l'arrivée par vagues successives de néo-ruraux.

N'oublions pas non plus que le Languedoc-Roussillon, par nature, est un témoin privilégié des spécificités et des évolutions de la notion de ruralité.

La notion de culture

Où commence et où s'arrête la culture ? De quoi parle-t-on lorsqu'on parle de culture ? Si la définition est mouvante, impossible à saisir dans sa globalité, il est néanmoins nécessaire de situer dans laquelle on s'inscrit, au moment d'interroger la question de son développement.

Pratiques amateurs, animation, activités socio-culturelles : l'ensemble du champ des faits culturels sur un territoire est très large et revêt de modalités différentes, parfois complémentaires. Il est légitime pour une collectivité ou une structure administrative tel qu'un E.P.C.I (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) par exemple d'envisager cette question dans sa globalité. C'est la raison pour laquelle le champ de la coordination pour le Pays Cœur d'Hérault est des plus vastes.

Bien que sensible au développement culturel dans son ensemble, le travail de Réseau en scène Languedoc-Roussillon n'est en revanche pas de défendre l'ensemble du champ des faits culturels. Il s'agit pour l'association de promouvoir la création contemporaine et le risque artistique ; une culture professionnelle défendue et reconnue par les professionnels. Cela sous-entend un travail de repérage, des choix artistiques assumés, la coordination et la recherche de synergies.

Les enjeux des structures se recoupent lorsqu'il s'agit de s'inscrire dans une logique de professionnalisation de l'offre culturelle, via un soutien renforcé des pouvoirs publics notamment. Il de-

vient alors possible de s'appuyer sur la définition par le Ministère de la Culture de ce qu'est une action culturelle ; une définition qui, à défaut d'être parfaite, a le mérite d'être structurante.

Ainsi, pour le Ministère de la Culture, une action culturelle appelle :

- une maîtrise technique ;
- l'inscription dans le champ artistique (c'est-à-dire une connaissance de la lignée dans laquelle s'inscrit un projet artistique et qu'il entend faire évoluer, afin de ne pas refaire éternellement les mêmes choses) ;
- un positionnement dans le champ social, c'est-à-dire une reconnaissance par des pairs (notons que cette définition est aussi l'un des éléments retenue par Richard Wittorski pour définir la notion de professionnalisation, et ce, dans tous les corps de métiers, quels qu'ils soient...).

Pour mémoire, voici la présentation choisie par le Ministère de la Culture sur son site Internet pour définir la notion de Culture : *« La culture est un service public. Elle est aussi un choix personnel pour chacun d'entre nous. L'Etat doit veiller à la protection d'un patrimoine architectural et artistique qui appartient à tous les Français. Il convient de le rendre accessible au plus grand nombre dans les meilleures conditions. Il lui revient d'encourager la création sous toutes ses formes, d'en préserver la diversité, particulièrement dans un monde qui tend à s'uniformiser sous la pression d'intérêts économiques de plus en plus contraignants. La création est le lieu privilégié de l'expression de la liberté. L'économie de la culture ne saurait être exclusivement soumise aux lois de l'économie. Sa politique, loin de tout esprit partisan, doit s'inspirer de la conviction que la culture est non seulement une source d'épanouissement personnel mais aussi un moyen privilégié pour renforcer la cohésion sociale en donnant à chacun le sens du dialogue et la conscience de partager avec autrui les valeurs fondamentales*.* »

Cette formulation a l'avantage de simplifier une partie du débat sur la spécificité de l'approche culturelle, ce qui demeure essentiel si on entend commencer sur des bases accessibles.

Parallèlement, la question du cheminement du spectateur vers la culture reste posée, tout autant en ville qu'en milieu rural, de même que la capacité des artistes à rencontrer les publics, mettant en exergue l'importance de la notion de médiation, sur des territoires moins habitués à la présence d'artistes. Le travail d'une association de terrain, telle que les Tas d'Urgence en est un témoignage.

Ainsi peuvent se rejoindre les aspirations de chacun, dans la notion de progression de l'offre culturelle, qui se donne pour objectif une ambi-

tion d'excellence, une transcendance. Pour le dire simplement : la mise en place d'une véritable politique culturelle sur son territoire.

ACTEURS CULTURELS, ÉLUS, PUBLICS : QUELLES ATTENTES ?

Néanmoins, il n'est pas toujours facile de réunir les acteurs autour de ce projet commun. Les interlocuteurs et intervenants du champ culturel sont très nombreux et leurs attentes multiples.

Les attentes des acteurs culturels locaux

Les acteurs culturels locaux, c'est-à-dire les personnes qui font vivre localement la culture (bénévoles, associations, élus ou professionnels de la culture...) attendent :

- un soutien direct au projet par le biais de subventions ou d'aides
- l'aménagement d'infrastructures pour l'accueil d'une offre plus importante
- l'aide à la professionnalisation, en luttant contre la précarité et la « débrouille »

Les acteurs locaux revendiquent une présence historique sur le territoire. Ils ont bien souvent porté seuls, pendant des années la vie culturelle de la commune, et de fait reçoivent souvent très mal les politiques culturelles qui ne reconnaissent pas assez le travail des bénévoles et des amateurs. Pour autant, tous ces acteurs n'ont pas vocation à s'inscrire dans une démarche de professionnalisation.

Engager une réflexion sur le développement culturel ne doit en aucun cas se traduire par une rupture avec ce tissu d'associations et de bénévoles. Elle ne peut consister pour autant en une institutionnalisation systématique de ces acteurs.

Sur les bases de la concertation, le travail de coordination d'un Pays peut ainsi permettre un repérage des structures pouvant être accompagnées dans une démarche qualitative. Et c'est lorsque cette démarche qualitative se nourrit d'apports professionnels et d'une exigence artistique indépendante des logiques territoriales que Réseau en scène Languedoc-Roussillon peut en devenir partenaire.

Les attentes des publics

Les attentes des publics, on le sait, sont multiples. Les pratiques culturelles sont très dépendantes des catégories socio-professionnelles et de la culture d'origine des populations. Depuis la reconnaissance et la valorisation des identités locales, jusqu'au goût développé pour les cultures légitimes, chaque territoire possède son propre contexte originel.

Pour autant, la réflexion sur les publics ne peut pas se calquer sur une approche de type « études de marché » qui consisterait simplement à répondre à une demande, en remplissant des salles, puisque l'objet d'une politique culturelle est justement de développer des pratiques et de nouvelles activités.

Ce travail de développement consiste donc à la fois, à promouvoir des propositions et formes nouvelles et originales, tout en mettant en place les dynamiques d'accompagnement et de pédagogie permettant de faire se rencontrer les œuvres et les publics. C'est là tout l'enjeu et la noblesse d'une politique culturelle que de faire bouger, en incluant dans ses dispositifs des temps de passage, de médiation, pour accompagner le spectateur, le lecteur, le visiteur.

« Souvent, nous entendons : « un spectacle de danse contemporaine, ce n'est pas pour mon public ». Mais un spectacle de danse contemporaine, ce n'est a priori pour aucun public. Ce n'est pas inné, ni en ville, ni en milieu rural. Et si personne ne vous donne les clefs de lecture de l'œuvre qui vous est présentée, vous ne pouvez pas recevoir le spectacle que vous voyez. Nous retrouvons ce cheminement collectif et individuel qui doit être un des volets de la politique culturelle. » (L. Mazurier)

Du reste, notons que cette approche, qui n'est pas nouvelle, n'empêche pas d'interroger l'accessibilité du propos, la démarche artistique n'étant pas la résultante d'une expression autistique. Nous ferons ainsi nôtres les mots de Serge Chaumier (Arts de la Rue, La faute à Rousseau, L'Harmattan, 2007, p. 20 et 23) : « les professionnels de la culture sont les serviteurs de ceux qui ont quelque chose à nous communiquer, non pour eux-mêmes et leur ego, mais pour nous ouvrir les yeux (...) la réception par des publics non préparés introduit une nouvelle dimension. C'est l'artiste qui bénéficie alors d'une énergie que le confinement dans les cercles étroits de la reconnaissance habituelle annihile. »

Les attentes des partenaires

La réussite d'un projet culturel repose souvent sur la capacité des porteurs de projet à trouver des partenaires, notamment institutionnels. Les nombreuses collectivités pouvant subventionner ou accompagner un projet démultiplient le nombre d'interlocuteurs qui peuvent avoir leurs propres critères d'intervention, leur propre politique. À ce titre, le territoire, et c'est bien naturel, devient très souvent la première clef de lecture du projet.

Or les enjeux d'une commune, d'un département ou d'une région peuvent ne pas toujours se rejoindre. Le besoin de coordination se fait alors

sentir. De là peuvent se compléter le travail territorial d'un Pays, tel que le Pays Cœur d'Hérault par exemple, et le travail de Réseau en scène Languedoc-Roussillon.

Agissant sur un territoire cohérent sur le plan géographique et culturel, le Pays devient un espace de discussion et de convergence pour les institutions qu'il regroupe. Pour mémoire, rappelons la définition du Pays tel que l'ont voulu les législateurs, selon la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999 : « un Pays est un espace présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale ».

Le travail de Réseau en scène Languedoc-Roussillon quant à lui, pensé dans un souci de transversalité (diffusion sur l'ensemble du territoire régional, travail sur l'interrégionalité...) permet de dépasser certains enjeux territoriaux. Cela s'explique notamment par le fait que les critères de repérage des œuvres par les professionnels sont avant tout artistiques, et que ceux-ci défendent les projets les plus aboutis indépendamment de leur origine géographique en région.

Les attentes des élus

Qu'il se sente investi de la chose culturelle ou qu'il se repose sur le travail et l'expertise d'un technicien, l'élu reste le référent incontournable du rapport à l'institution. Or s'il est parfois sensible au développement culturel de son territoire, il n'est pas toujours en capacité de bien appréhender ses modalités. Et cela explique aussi pourquoi les attentes des élus peuvent être si différentes :

- du développement économique
- de l'attractivité
- du lien social et intergénérationnel
- la valorisation d'un patrimoine
- la professionnalisation de services et d'acteurs
- et bien sûr l'élargissement d'une offre culturelle

De fait, la formalisation d'un projet de développement culturel par le biais d'une politique culturelle, induisant des choix, a entre autres mérites de renvoyer au sens même que l'on donne à l'action culturelle.

En milieu rural, quand les moyens sont moins importants et le champ d'intervention culturelle plus vaste, cette réflexion sur le sens de l'action culturelle prend peut-être plus d'importance qu'ailleurs.

DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : OBJECTIFS PARTAGÉS

« Faire de la culture » ou engager une politique culturelle

Laurent Mazurier distingue une opposition de principe entre « faire de la culture » et engager une politique culturelle, nous avons choisi de présenter ce distinguo, in extenso.

« Faire de la culture consiste à soutenir telle ou telle initiative associative, voire à accueillir des initiatives extérieures, pour répondre aux attentes d'un public. Cette formulation n'est pas forcément péjorative. Il peut s'agir d'un petit festival en été pour les touristes, d'une séance de cinéma pour les enfants à Noël, d'un chanteur renommé pour les jeunes ou les anciens, voire du soutien à l'Amicale Laique pour maintenir ouverte une petite bibliothèque associative, ou un atelier de peintres amateurs. Ces démarches sont riches d'effets induits, mais elles n'engagent pas la collectivité au-delà du montant de la subvention accordée ; il s'agit de maintenir un système existant par un soutien financier. S'engager dans une politique culturelle relève d'une autre logique, plus ambitieuse, plus exigeante. Parler de développement culturel ne peut s'appréhender sans politique culturelle. »

Aujourd'hui, les élus locaux s'engagent dans cette voie progressivement pour une multitude de raisons. Parce que l'Etat est moins présent, parce que leurs électeurs le demandent, certes de manière parfois confuse, informelle,... mais de manière néanmoins tangible. Après des décennies d'évolutions tranquilles, ils exercent leurs responsabilités désormais dans un environnement bouleversé : changements démographiques et sociologiques, changements institutionnels (décentralisation, intercommunalités, Pays,...), changement radical de la donne économique. La culture est l'une des préoccupations nouvelles auxquelles il doit faire face ; ce n'est ni la plus urgente, ni la plus dispendieuse, mais c'est l'une des plus compliquées, qui place l'humain au cœur de toute intervention. »

C'est la raison pour laquelle, la question du développement culturel ne peut être négligée, parce qu'elle est une des composantes d'un projet global d'un territoire.

L'approche territoriale

Le vocable « territoire » est devenu prépondérant au moment d'aborder une politique culturelle, car la question du développement culturel interroge l'échelle crédible d'intervention en terme de bassin de population. La question de l'exercice de la compétence culturelle se pose de manière flagrante aux élus des communes regrou-

pées en communauté de communes. C'est en effet à ce niveau que la donne change radicalement depuis quelques années, parce que l'intercommunalité a permis d'exercer des compétences qui ne l'étaient pas avant. L'intercommunalité permet d'atteindre ces seuils critiques de population indispensables à la mise en œuvre d'actions culturelles.

Une communauté de communes éclatée regroupant 5 000 habitants pourra exercer la compétence culturelle avec la même légitimité qu'une commune regroupant la même population. Simplement, la donne sera différente, du fait justement du caractère éclaté du peuplement, et des différences liées à la structure de la population. Au cœur de la politique culturelle en milieu rural, nous trouverons ainsi la question de l'accès physique aux lieux de diffusion culturelle, par exemple, quand le milieu rural interroge de manière originale le lien entre politique culturelle et politique de transport.

De la culture en tant que moteur d'un projet de territoire

Car définir et mettre en œuvre une politique culturelle en milieu rural invite à réinterroger les dynamiques de son territoire : la capacité à favoriser la mobilité, la capacité à mobiliser les habitants autour d'un projet, la mise en relief de valeurs dans des temps partagés par la population. Elle oblige à mener ses actions dans un souci de concertation permanente, de coordination et d'ouverture vers l'extérieur. Au fond, c'est sans doute la meilleure porte d'entrée conduisant à la connaissance de son propre territoire.

À ce titre, le travail d'un pays, en lien avec les Communautés de Communes qui le composent, apparaît fondamental ; il permet d'identifier et d'accompagner le travail des acteurs locaux, véritables chevilles ouvrières de la présence de la culture en milieu rural.

Réseau en scène Languedoc-Roussillon est un partenaire naturel des collectivités qui s'inscrivent dans cette démarche de développement. En aidant à la diffusion et à la circulation d'œuvres repérées en région par des professionnels, l'association se pose en outil à disposition des services culturels territoriaux.

*David IRLE,
Réseau en scène Languedoc-Roussillon*

TABLE RONDE

Outils et acteurs institutionnels

L'objectif de cette table ronde, faisant suite à la prise de parole des élus, et au travail de cadrage introductif, était de donner la parole aux techniciens, à travers trois regards de praticiens, jugés complémentaires :

Intervenants :

- Maud PASCHAL, Responsable du service culture à la Communauté de Communes du Pays de Sommières
- Fabien BERGÈS, Directeur artistique d'Humani Théâtre, compagnie chargée de mener la politique culturelle, jusqu'en décembre 2006, pour le compte de la Communauté de Communes entre Lirou & Canal du Midi
- Jeanne L'HOTELIER, Chargée de mission culture pour le Pays Lauragais



De ces interventions croisées, suivies d'échanges avec le public, voici les lignes de force :

La prise de la compétence culturelle par les Communautés de Communes : de l'opportunité de moyens au projet politique

La prise de compétence culturelle par les Communautés de Communes a souvent pour origine une opportunité de moyens, que ce soit vis à vis de l'échelon communal (mutualisation) ou vis à vis des échelons administratifs supérieurs (budgets alloués). Ainsi, comme le constate Maud Paschal, la Communauté de Communes du Pays de Sommières s'est saisie de la compétence en 2000, mais ce n'est qu'en 2004 qu'une véritable démarche active s'est enclenchée sur le territoire, avec l'embauche d'une technicienne.

Cette initiative se traduit dans les faits quand elle repose sur un véritable projet politique. « *Je suis là, technicienne, pour mettre en œuvre un projet politique, une stratégie... sans stratégie, on avance dans le flou, on n'a pas de tableaux de bord, on n'a pas de pilotage, on ne sait pas comment évaluer son action ni comment rendre compte auprès des élus...* » (Maud Paschal)

La relation entre l' élu et le technicien

Quel culture, pour quels publics, pour quoi faire ? avec quelles attentes particulières ? Quand la question n'est pas travaillée d' élu à technicien, le retour d'expérience devient impossible, faute d'avoir défini une orientation préalable : une situation de départ. Et quand la structure n'est pas préparée, la fragilité des initiatives est réelle. Les actions ont du mal à se mener avec une vision sur le long terme. Elles deviennent très dépendantes des changements d'équipe.

Cela pose la question de la relation entre l' élu et le technicien. Au-delà du lien de confiance, la ligne définie par l' élu, grâce au travail du technicien, nécessite d'être inscrite dans des réalisations concrètes, de manière à garantir une continuité de l'action ; continuité d'autant plus nécessaire que le travail sur le champ culturel, en matière de développement, s'inscrit dans la durée. « *C'est un travail de fourmi qui n'est jamais fini (...) mais ça finit par avancer* » (Henri Cartayrade)

La place de l'artiste et des associations locales

La place de l'artiste et des associations locales pose la question de la légitimité des acteurs ; la double légitimité d'un travail de terrain et d'une exigence artistique. La question se pose d'autant plus que le territoire rural est souvent un territoire moins institutionnalisé - moins reconnu par l'institution - tant au niveau de ses lieux, qu'au niveau de ses équipes. « *En tant qu'artiste, je me sens un peu comme un immigré (...) depuis les lieux institutionnalisés, on apparaît comme les acteurs des campagnes, il y a un soupçon de défaut d'exigence et d'un autre côté, localement, il y a le soupçon de l'orgueil (...) on est tiraillé tout le temps (...) on a envie d'être compris par les habitants du territoire sur lequel on travaille, mais en même temps, on veut se construire une légitimité professionnelle* » (Fabien Bergès)

Pour résoudre ces questions de légitimité, il est important de pouvoir s'appuyer sur des acteurs qui permettent de dépasser les enjeux strictement locaux, sur des territoires élargis (Communautés de Communes, Pays, Département, Région, Etat...) ou qui peuvent renforcer une légitimité artistique.

Le rôle possible des Pays

À ce titre, l'échelon du Pays peut jouer un rôle de coordinateur, comme en témoigne le travail de Jeanne L'Hôtelier sur le Pays Lauragais, un Pays situé sur deux régions (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées) et trois départements (la Haute-Garonne, l'Aude et le Tarn) : *« c'est une force, mais des difficultés, il faut gérer les politiques culturelles de chacun, les enjeux de chacun... »*

Sur ce point, le témoignage de Marie Creunier (service culture du Pays Corbière-Minervois) permet de comprendre le rôle complémentaire et structurant du Pays : *« sur le territoire rural sur lequel je travaillais, nous avions une forte demande en spectacle vivant, les associations locales avaient pris le rôle de programmeurs, puisque nous n'avions pas d'équipements, pas de salles de spectacle, pas de chargés de mission culture à l'intercommunalité... (...) quand une enveloppe forfaitaire de 200 000 euros a été proposée par la Région, toutes les associations ont demandé un financement, et face à cette demande, il a fallu définir des critères... (...) après quelques temps, nous nous sommes retrouvés avec une dizaine d'interlocuteurs qui ont joué le jeu et monté une saison culturelle itinérante... trois ont monté un dossier pour aménager un petit lieu de théâtre ; le Pays a ensuite proposé aux Communautés de Communes de signer des conventions avec ces structures repérées ... ».*

Contraintes et défis de la ruralité

Un élu sensibilisé à l'importance de la culture, un technicien motivé et compétent, des artistes mieux reconnus et mieux accompagnés, des échelons administratifs complémentaires, une offre culturelle toujours plus diverse et qualitative : tel est l'idéal qu'ont dessiné les participants à ce débat de la matinée. Pour autant, ils n'en ont pas oublié les contraintes et les défis propres à la ruralité.

Claude Cazalet, élue à la culture à Clermont l'Hérault explique : *« dans les communes rurales, il y a peu d'élus volontaires pour s'occuper de la culture... les élus ont un travail, ils ne sont pas toujours là... convaincre que la politique culturelle est importante, ce n'est pas facile... mettre en place une politique culturelle non plus... il faut un élu convaincu... »...*

DÉBAT

Qu'est-ce qu'un spectateur en milieu rural ?

La question de cette seconde table ronde, énoncée de manière provocante, avait pour ambition de travailler le rapport aux publics, en bousculant les stéréotypes nichés derrière la notion de ruralité.

Les témoignages choisis permettaient de situer trois niveaux d'intervention, du ponctuel au pérenne, de l'événementiel à l'annuel. Ils interrogeaient aussi le lien de médiation qui existe, sitôt qu'une proposition culturelle investit un territoire, entre les habitants, le projet et les équipes qui le font vivre.

Intervenants :

- Sébastien CABRIE, Coordinateur du festival « Jazz à Junas »
- Danielle CHAVARRIA, Chargée de mission culture à la Communauté de Communes des Monts d'Orb
- Jean-Pierre KIRSCHER, Secrétaire Général « Adda Scènes Croisées »

Le temps a manqué pour permettre au public de réagir à sa guise, mais c'est aussi parce que cette question, sur laquelle il faudra sans doute revenir nécessite bien des heures de discussion...

Le spectateur des événements situés en milieu rural

Avant tout, il semble important de préciser que les publics des événements situés en milieu rural ne sont nécessairement les publics résidents. Les événements mobilisent des spectateurs venus d'ailleurs pour l'occasion : touristes ou puristes, c'est selon. La capacité pour un événement à toucher les habitants de la commune sur laquelle il se situe est une question fondatrice que rappelle Danielle Chavarria : « *on voudrait travailler plus pour les habitants, mais la manifestation a lieu en été, et les artistes restent seulement quinze jours... (...) il faut un travail de fond plus important* ».

La médiation avec les habitants

Quand ça marche, le constat est encourageant, au-delà des stéréotypes, comme le constate Jean-Pierre Kirscher : « *quand on parle du spectateur en milieu rural, je suis toujours un peu gêné, y'a pas vraiment de différences (...) en ce qui concerne la Lozère, ce public est ouvert, curieux, d'une générosité extraordinaire...* ». Cela complète la remarque de Danielle Chavarria : « *les habitants sont ouverts, peut-être plus ouverts puisqu'ils ne vivent pas dans les sphères où on fait la mode, ils viennent sans a priori (...) c'est un atout, c'est de l'humain à l'humain (...) et je me dis que le public est plus accessible...* ». La relation qui se crée, le temps de rencontrer, l'occasion de discuter avec l'artiste de ce que l'on a vu, y compris de le rejeter ou de réagir violemment, constitue l'espace d'une médiation informelle mais

réelle. De l'importance d'inscrire son action au-delà de l'événement ponctuel.

L'événement en tant que moteur d'un travail sur le territoire

L'événement sert alors de point de départ pour un travail à l'année sur le territoire, constituant ainsi une articulation entre temps fort visible et travail de fourmi, ce dont témoigne Sébastien Cabrié : « *l'association est basée sur un festival et une saison, pour faire que le public du territoire puisse rencontrer le Jazz à un moment ou à un autre* ». Cela permet d'investir des lieux habituels mais non légitimés (salles polyvalentes, foyers municipaux...) et de là, travailler en lien avec d'autres associations locales.

L'humain, au cœur de la question

À défaut d'avoir parfaitement répondu à la question posée dans le temps imparti, l'ensemble des participants ont insisté sur l'importance d'un travail de longue haleine, basé sur la rencontre humaine entre artistes et habitants. Au fond, le spectateur en milieu rural, c'est peut-être, avant tout, un spectateur possible, dont la proximité avec l'événement n'en fait pas pour autant un spectateur acquis.



ATELIERS TECHNIQUES ET OPERATIONNELS

ATELIER 1 « FORMATION »

Intervenants : Claude PICHOT et Adel ESSAADANI, Institut des Métiers du Spectacle

Problématiques de l'atelier :

Stimuler les questions de formation comme dimension du parcours professionnel par une présentation des droits, de son accès et des dispositifs.

Les deux ateliers sur les formations techniques et administratives du spectacle vivant ont permis de relever l'importance des questions de formation pour les acteurs culturels ; sa prédominance dans les parcours individuels modernes des individus, son rôle dans la reconnaissance et dans le processus de professionnalisation des structures.

La complexité et la multitude des dispositifs expliquent la méconnaissance des droits de chacun à la formation professionnelle continue, notamment les prises en charge possibles. Les dispositifs existants sont nombreux, dépendent de plusieurs organismes, et la navigation dans ces méandres demande un gros travail d'information.

De ce fait, la demande est forte d'être accompagné dans ses démarches, de manière à mieux identifier ce à quoi il est possible de prétendre. Aussi, l'essentiel du travail consiste à informer les professionnels, et à les sensibiliser sur les outils mis en place dans leur Région, pour leur faciliter l'entrée en formation, et ce, tout au long de leur vie.

Dans cette démarche, les conseillers de l'AFDAS (l'organisme collecteur des fonds de la formation professionnelle pour le spectacle vivant) peuvent accompagner les professionnels et répondre aux questions qu'ils se posent. www.afdas.com

En outre, la Région Languedoc-Roussillon propose des financements adaptés au professionnel du spectacle dans le cadre du Programme Régional Qualifiant, accessible sous certaines conditions aux personnes n'intégrant pas les dispositifs prévus par l'AFDAS. Les organismes de formation sauront vous orienter le cas échéant.

Enfin, Réseau en scène Languedoc-Roussillon vous invite à consulter son Répertoire de la Formation Professionnelle. Cette base de données des actions de formation dans le spectacle vivant repérées en région vous permettra de trouver les coordonnées des organismes régionaux spécialisés, ainsi que les principales informations concernant les stages et formations longues qu'ils proposent. www.reseauscenes.fr/repertoire-de-la-formation-professionnelle.php

ATELIER 2 « AUTOUR D'UNE ŒUVRE, METTRE EN PLACE LES OUTILS DE SA MÉDIATION »

Intervenantes : Catherine LEMAIRE (association Eurek'art, directrice du festival Label Rue) et Chantal MIRALLES (association Les petits papiers)

Problématiques de l'atelier :

Aborder les techniques et spécificités de la médiation culturelle en milieu rural.

La médiation est une démarche qui consiste à servir d'intermédiaire ou d'interprète. Elle établit un lien entre deux ou plusieurs objets de médiation. En ce sens, la médiation culturelle peut tenter de faire se rapprocher une œuvre et un public, ou vouloir plus généralement traduire les positions des différents acteurs culturels afin de favoriser le bon déroulement d'un projet.

Elle peut se traduire par une démarche personnelle ou faire l'objet d'un travail par un professionnel de la médiation culturelle. Si elle repose sur des techniques, elle relève surtout d'une inscription dans la durée ; un « vivre avec » qui facilite le rapprochement des points de vue.

Témoignage d'un souci de convergence d'intérêts entre l'artiste, le public la structure à l'initiative du projet, elle suppose des moyens matériels et financiers et implique un engagement de tous les partis, qu'il est souvent souhaitable de bien définir au préalable.

La médiation pose ainsi la question de l'instrumentalisation des artistes et celle de leur implication professionnelle dans la rencontre avec leurs publics. Dans le cadre d'une résidence, le travail de l'artiste s'inscrit dans un souci d'échanges qui peut servir à nourrir le projet artistique mais qui ne doit pas se faire à son détriment. Le travail d'artiste, le travail de médiateur et le travail d'animateurs culturels restent trois métiers différents.

À ce propos, une définition claire de la notion de résidence est importante, dès l'origine du projet, pour garantir des conditions professionnelles et bien identifier le projet. Il faut différencier les processus de médiation sur un lieu permanent de ceux qui sont développés en cas d'absence de lieu. De même une résidence de création n'est pas équivalente et ne se pense pas de la même manière qu'une résidence en diffusion...

Dans tous les cas, il faut retenir qu'un travail dans la durée est nécessaire est que la médiation est aussi une façon d'être...

ATELIER 3 « JURIDIQUE »

Intervenante : Marlène DUSSEAU (association La note bleue)

Problématiques de l'atelier :

Connaître la législation en matière de licences d'entrepreneurs du spectacle, de responsabilités sociales des employeurs et de droits d'auteur.

L'atelier a débuté par une présentation des licences d'entrepreneur du spectacle. Elles sont attribuées par les Direction Régionales des Affaires Culturelles sur la base de la présentation d'un projet et de l'adhésion aux différentes caisses qui régissent le monde du spectacle à savoir, URSSAF, Assedic/Garp, Congés Spectacles, Afdas, Fnas, Audiens, Médecine du Travail. Elles sont obligatoires pour les structures qui organisent plus de six représentations par an.

L'étude des dossiers tant d'attributions que de renouvellements est faite par une commission où sont représentés des acteurs du secteur, tels des représentants de l'Etat, de la Sacem, Réseau en scène Languedoc-Roussillon, Légispectacle,.... Le renouvellement d'une licence permet de signifier que son titulaire est en ordre avec les caisses de cotisations, les droits d'auteur : en conclusion, qu'il respecte le cadre social du spectacle vivant.

Il existe trois types de licences : celle de 1ère catégorie est dédiée aux exploitants des lieux. Son obtention nécessite que le titulaire, ou un membre de la structure gestionnaire, ait suivi auprès d'un organisme agréé, une formation à la sécurité des spectacles. La licence de 2ème catégorie concerne les producteurs de spectacles et ou les entrepreneurs de tournées ; ce sont eux qui emploient le plateau artistique. Quant à la licence de 3ème catégorie, elle est destinée aux diffuseurs de spectacles ou à ceux qui ont la responsabilité de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles.

Il est à rappeler que la licence est nominative, son titulaire doit justifier d'une formation universitaire bac+3, et/ou d'une expérience avérée dans le secteur du spectacle vivant. D'autre part, les numéros des licences doivent apparaître sur les outils de communication de leurs détenteurs.

Pour les **responsabilités sociales des employeurs**, il a été donnée la liste des caisses auxquelles les employeurs du spectacle vivant doivent cotiser, ainsi que les délais de cotisations. En effet, certaines sont trimestrielles (URSSAF, AUDIENS, CONGES SPECTACLES), tandis que d'autres sont mensuelles (ASSEDIC/GARP), voire annuelles (AFDAS, FNAS, Médecine du Travail). Il a été pointé la complexité du système de cotisations et rappelé que cotiser ouvre à des droits dont trop de monde ne se sert pas. Un des exemples les plus frappants est le droit à la formation : l'AFDAS est bénéficiaire car une large part des cotisants ne profitent pas de ce droit pour lequel ils cotisent.

Les droits d'auteurs sont gérés par la SACEM et la SACD. La SACEM est dédiée aux droits d'auteurs musicaux, tandis que la SACD s'occupe du théâtre et de la danse ; certains spectacles peuvent être assujettis à ces deux organismes. L'assiette des cotisations est variable, tout en sachant que l'organisme va se positionner sur celui qui est le plus avantageux pour lui, soit les recettes si la représentation est équilibrée voire rentable, sur les dépenses si la soirée est déficitaire. Des acteurs déclarent seulement le coût artistique et la billetterie, afin de réduire au maximum l'assiette de cotisations. Il est possible de contractualiser avec la SACEM ou la SACD, si on s'y prend suffisamment en avance, ce qui permet de baisser le taux de cotisations. Ces organismes ont des enveloppes pour soutenir des projets artistiques (bourses Beaumarchais par exemple).

ATELIER 4 « PARTENARIATS PUBLICS ET PRIVÉS »

Intervenants : Thierry REBUFFAT (Directeur du Pays Cœur d'Hérault) et Gabrielle BOUQUET (Chargée des partenariats privés pour le festival l'Art en Bobine du cinéma Alain Resnais à Clermont l'Hérault)

Problématiques de l'atelier :

- Bien comprendre l'organisation publique, pour mieux appréhender le contexte de l'intervention et du développement culturel (organisation directe, subventionnement, partenariat),
- Approche sectorielle (droit commun) ou territoriale (contrat de pays)
- Essayer de distinguer le possible (compétence juridique) du voulu (volonté politique)
- S'efforcer de distinguer intérêt général (Logique de Projet ou Charte de Pays, par exemple), approche collective, approche individuelle
- Comprendre quelles relations il est possible entre un projet culturel et le secteur privé

Les partenariats publics illustrés à partir d'un exemple : le cas du Pays Cœur d'Hérault

Le pays Cœur d'Hérault, s'étend de Montpellier au Larzac. Sa population a augmenté de plus de 25% en 10 ans. C'est un territoire rural de 70.000 habitants en 2008, avec 77 communes, dont 73 adhérent à une des 4 communautés de communes (nb : les 2 plus petites vont fusionner au 1^{er} janvier 2009), ce qui fait que 98% de la population habitent dans une intercommunalité. L'armature urbaine est multipolaire, avec trois pôles d'environ 10.000 habitants, à savoir, Clermont l'Hérault, Gignac/St André/Aniane et Lodève. Il existe un réseau autoroutier gratuit avec une quinzaine d'échangeurs. Le centre du pays est à 30 minutes de voiture de Montpellier, et à moins d'une heure du littoral.

Durant la période 2001-2007 : 14 communes disposaient d'élus référents à la culture, et 2 communautés de communes sur 4 s'étaient positionnées sur la culture, et encore de manière différente. On disposait de 300 acteurs culturels. La dynamique culturelle est bien réelle, mais pas vraiment organisée. Au niveau coordination et positionnement direct ou partenarial, la prise en compte de la « culture » s'effectuait donc de manière hétérogène, plutôt cloisonnée et à court terme.

Communes, intercommunalités, Conseil général, Région, agissent directement ou subventionnent. Il peut aussi être généré des partenariats (Communauté de Communes Vallée de l'Hérault avec les Nuits de Gignac devenues Nuits couleurs, et la Communauté de Communes Lodévois-Larzac avec Remise à Neuf ou avec le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement des Causses Méridionaux).

Le pays s'est mis en place entre 2002 et 2004 (élaboration d'un projet territorial local de développement durable et plan d'action). Le premier contrat de pays a été signé en juin 2005, et la première action du pays en matière culturelle a été la mise en place de l'agenda culturel (après la réalisation d'un premier forum en avril 2005 à Aniane).

Un projet de développement culturel a été lancé en 2007, et il sera finalisé courant 2008.

Une nouvelle période est donc amorcée, et il est attendu un positionnement plus harmonisé des 3 communautés de communes sur la culture.

Public et privé sont complémentaires, avec un besoin l'un de l'autre. Mais le privé ne peut (et ne doit) pas tout attendre du public. Compte tenu des limites budgétaires, une collectivité publique doit peut-être privilégier les actions de coordination, impulser des orientations (priorités), appuyer les actions

assurant « un effet levier ou démultiplicateur » (éducation, formation, lieux, saisons, festivals...). Il ne faudra pas perdre de vue qu'entre un village, une petite ville, une communauté de communes, un pays, un conseil général ou régional, les attentes propres en matière de politique culturelle, pour chacune de ces institutions ne seront pas les mêmes. Par ailleurs, les privés ne peuvent (ou ne doivent) pas espérer les mêmes choses d'institutions aussi diverses.

Pour un Pays, et pour son « Projet culturel », c'est le mélange de tout cela (public, privé), à l'exception que chacun est mobilisé derrière une Charte de Pays et un Schéma de développement culturel (logique de projet de développement local durable). C'est l'articulation et l'optimisation de compétences, des talents et des énergies, quelle que soit leur nature, autour d'un même objectif, ou avec les mêmes références qui guidera la logique de pays. Tout le monde est utile, mais un seul ne peut rien. On réfléchit ensemble avant d'agir, et on agit ensemble. S'il y a des financements au Contrat de pays tant mieux, mais tout ne réside pas en cela. Le pays n'est pas un guichet d'aubaine.

Les partenariats privés

Précisons d'emblée que les partenariats privés ne remplaceront pas les politiques culturelles publiques. Pour autant, la baisse - ou la stabilité - des budgets culturels des collectivités territoriales a amené nombre d'acteurs à se tourner vers le secteur privé afin de trouver de nouvelles sources de financement pour le montage de leur(s) projet(s).

La gamme des partenariats est large et variée : la présentation des relations que nous allons faire ne prétend pas à l'exhaustivité. Cette collaboration nécessite généralement un échange de communication : le plus souvent, il s'agira de positionner le logo des différentes structures partenaires sur les outils de communication du projet.

Le recours au mécénat d'entreprise passe habituellement par un soutien financier. Un don à une association est déductible des impôts sur les sociétés. D'autres formes d'échanges peuvent exister comme le don de matériel ou de prestations, telle la présence des fleurs et plantes des Serres de St André ce jour à Soumont. La mise à disposition de personnel se développe également, de même que la mise en place de tarifs préférentiels.

Pour les grandes entreprises, le mécénat peut se faire par le biais des fondations : certaines transmettent un budget et des objectifs placés à la Fondation de France qui en assure la gestion, ce qui est un gage de sérieux, tandis que d'autres créent une fondation qui leur est propre - et qui peut aussi être placée sous l'égide de la Fondation de France, comme celle des Chèques Déjeuners.

Précisons que les fondations croulent sous les demandes et qu'il convient d'étudier les enjeux et les problématiques de chacune d'entre elles avant de leur faire parvenir un dossier. Certaines structures ou individus se sont positionnés dans ce champ afin d'accompagner les acteurs dans cette démarche : leur rémunération est le plus souvent perçue sous la forme d'un pourcentage des sommes effectivement reçues.

Par rapport aux objectifs du forum, il convient de préciser que les fondations positionnées dans le monde rural sont extrêmement rares ; certaines sont centrées sur une esthétique, comme la Caisse des Dépôts et Consignations pour la musique classique, ce qui permet d'envisager un lien avec un territoire rural, tandis que de nombreuses autres sont positionnées sur les espaces urbains et particulièrement les banlieues défavorisées, excluant de fait un soutien à un acteur positionné à la campagne. L'ancrage rural pousse à s'interroger sur les retombées en terme de marketing, le public visé et les retombées à espérer pour des entreprises de grandes envergures et aux moyens financiers importants. Le souhait du Ministère de la culture de voir des financements publics/privés à parité rencontre peu de succès. Selon l'étude d'Emmanuel Négrier sur les Nouveaux territoires du festival, la part du mécénat peine à croître (12%).

Enfin, au sein du champ culturel, il existe un certain nombre d'aides professionnelles, dont la dotation est alimentée par la perception de différentes taxes. La SACEM et la SACD peuvent contribuer à la dotation d'une action culturelle, à la création d'une œuvre ; cependant, la crise du disque entraîne un recul des fonds engagés. Autres possibilités : le Centre National des Variétés, l'Adami, la Spedidam, soutiennent des projets eux aussi inscrits dans la création et peuvent aller jusqu'à des soutiens à l'organisation de festivals. Ces exemples valent particulièrement pour la musique.

* * *

L'atelier « partenariats publics et privés » ayant grandement intéressé les auditeurs et le temps imparti n'ayant pas permis de répondre à toutes les interrogations, le Pays Cœur d'Hérault prévoit la mise en place d'un temps d'information consacré à cette thématique, au cours du dernier trimestre 2008.

CONTACTS

ORGANISATEURS



RESEAU EN SCENE
LANGUEDOC-ROUSSILLON
Contact : David IRLE
8 avenue de Toulouse
34078 MONTPELLIER CEDEX 3
Tél.: 04 67 66 90 90
contact@reseauenscene.fr
www.reseauenscene.fr



PAYS CŒUR D'HERAULT
Contact : Magali LEON-PHILIP
18 avenue Raymond Lacombe
34800 CLERMONT L'HERAULT
Tél.: 04 67 44 39 74
culture@coeur-herault.fr
www.coeur-herault.fr



LES TAS D'URGENCE
Contact : Mathieu DARDE
Village des Arts et Métiers
34800 OCTON
Tél.: 04 99 91 41 53
lestasdurgence@yahoo.fr
www.lestasdurgence.com

INTERVENANTS

Laurent MAZURIER
Objectif Patrimoine
25, Grand'Rue
16320 Villebois Lavalette
Tél. : 05 45 64 48 03
www.objectif-patrimoine-consultants.com

Jeanne L'HOTELIER
Pays Lauragais
4 place de la Mairie
11320 MONTFERRAND
Tél.: 04 68 60 56 54
culture.payslauragais@orange.fr
www.payslauragais.com

Fabien BERGES
Cie Humani Théâtre
Domaine de Rouéire
34310 QUARANTE
Tél.: 04 67 93 74 63
humani.theatre@wanadoo.fr
www.humanitheatre.fr

Maud PASCHAL
Communauté de Communes du Pays de Sommières
Parc de L'Arnède
30250 SOMMIERES
Tél.: 04 66 77 70 39

Sébastien CABRIE
Association Jazz à Junas
1 rue de la Mairie
30 250 JUNAS
Tel. : 04 66 93 01 59
jazz.junas@wanadoo.fr
www.jazzajunas.asso.fr

Danielle CHAVARRIA
Communauté de Communes des Monts d'Orb
Place Pierre Masse
34260 LE BOUSQUET D'ORB
Tél.: 04 67 23 78 03
montsdorb@wanadoo.fr
www.montsdorb.com

Jean-Pierre KIRSCHER
Adda Scènes Croisées
13 Bd Britexte
48000 MENDE
Tél.: 04 66 65 75 75
adda.scenescroisees@wanadoo.fr
<http://addascenescroisees.fr>

Aadel ESSAADANI
et Claude PICHOT
Institut des Métiers du Spectacle
494 rue Léon Blum
34000 MONTPELLIER
Tél.: 04 67 15 91 41
contact@linstitut.org
www.linstitut.org

Catherine LEMAIRE
Association Eureka'art
BP 94
34190 GANGES
Tél.: 04 67 73 98 40
eurekaart@club-internet.fr
www.labelrue.com

Chantal MIRALLES
Les petits papiers
BP 58
30110 LA GRAND'COMBE
Tél.: 04 66 30 54 67
lespetitspapiers30@yahoo.fr

Marlène DUSSEAU
La note bleue
33 Boulevard Anatole France
30100 ALES
Tél.: 04 66 56 59 89
la-note-bleue@wanadoo.fr

Gabrielle BOUQUET
Cinéma Alain Resnais
Rue Roger Salasc
34800 CLERMONT L'HERAULT
Tél.: 04 67 96 03 95
cinema.resnais@free.fr
www.cinema-alainresnais.net

REMERCIEMENTS

Les organisateurs du Forum, le Pays Cœur d'Hérault, Réseau en scène Languedoc-Roussillon et l'association Les Tas d'Urgence, remercient tous ceux, invités, intervenants et auditeurs, qui ont contribué à la réussite de ce Forum et plus particulièrement :

- Josianne COLLERAIS, Vice-Présidente de la région Languedoc-Roussillon
- Marie-Christine BOUSQUET, Conseillère générale du Canton de Lodève
- Jean TRINQUIER, Président de la Communauté de Communes Lodévois-Larzac
- Emilio MUNOZ, Maire de Soumont
- François DUVAL, Conseiller théâtre-danse DRAC Languedoc-Roussillon

- Les intervenants : Laurent MAZURIER, Jeanne L'HÔTELIER, Fabien BERGES, Maud PASCHAL, Sébastien CABRIÉ, Danielle CHAVARRIA et Jean-Pierre KIRSCHER.

- Les animateurs des ateliers : Claude PICHOT, Aadel ESSAADANI, Catherine LEMAIRE, Chantal MIRALLES, Marlène DUSSEAU, Thierry REBUFFAT et Gabrielle BOUQUET.

- Dorine CEREZO et la famille BEC pour leur accueil sur le site
- Les serres de St André de Sangonis pour la décoration végétale
- L'Atelier Nomade pour la qualité de sa prestation
- La Communauté de Communes du Clermontais et le Théâtre de Clermont l'Hérault pour leur prêt de matériel

- Les membres du comité technique qui ont participé à l'élaboration de la programmation : Pascal PELLOQUIN (Théâtre de Clermont l'Hérault), Raphaëlle USCIATI (Mairie d'Aniane), Henri CARTAYRADE (Conseil du Développement du Pays Cœur d'Hérault) et Sylvaine COUDERQ (Charte Lodévois-Larzac)

Organisation du Forum Culturel en Cœur d'Hérault et travail de synthèse :

- Magali LEON-PHILIP (Pays Cœur d'Hérault)
- David IRLE (Réseau en scène Languedoc-Roussillon)
- Mathieu DARDE (Les Tas d'Urgence)

Photographies © Pays Cœur d'Hérault / Photo Couverture © Zachary Bélamy

